



### **30 % des entreprises ont digitalisé leur registre des traitements de données personnelles, selon le Baromètre 2022 de Data Legal Drive**

En partenariat avec Lefebvre Dalloz et l'AFJE, Data Legal Drive a mis à jour son Baromètre RGPD. Réalisé auprès de professionnels de la data et de la privacy, cette nouvelle édition montre que, cette année, deux fois plus d'entreprises (30 %) ont sauté le pas de la digitalisation de leur registre des traitements de données personnelles par rapport à 2019 où elles n'étaient que 15 %.

Les deux secteurs les plus avancés sont le Droit, avec 40 % d'entre eux ayant digitalisé leur conformité RGPD (Règlement général sur la protection des données), et l'Industrie à 44 %. Les secteurs Immobilier et Tourisme restent à la traîne avec seulement 13 % de structures de ce secteur ayant débuté la digitalisation de leur registre des traitements de données personnelles.

En outre, tous les répondants du secteur Banque/Assurance ont, à minima, débuté la digitalisation de leur registre des traitements.

Le principal frein au déploiement du projet de conformité RGPD est le manque de temps pour 56 % des répondants. Selon M. Vivien DESCAMPS, responsable communication chez Maas BT, il s'agit "d'un frein logique puisque beaucoup de professionnels jonglent entre leur poste initial et celui de DPO (Délégué à la protection des données, NDLR)".

Alors, pour accélérer leur projet, une majorité d'entreprises misent sur les communications interne et externe permettant de sensibiliser et d'éduquer les différents publics. Une même proportion d'organisations répondantes, 42 % pour être exact, ont la volonté de prouver et d'expliquer avec pédagogie que le traitement éthique des datas ne freine pas les enjeux business.

Le Baromètre pointe le fait que l'accélération de la digitalisation de la protection des données personnelles pourrait s'expliquer par la crainte d'être contrôlé par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Afin d'anticiper un éventuel contrôle, les entreprises se préparent et les Directions Générales mettent en place des actions pérennes. Pour autant, 20 % des répondants estiment que la Direction générale valide plus facilement des actions et des budgets après qu'une sanction de la Cnil ait été émise.

De plus, Data Legal Drive explique près de 67 % des entreprises ont intégré une plateforme de gestion du consentement (CMP ou Consent management platform) à leur site web cette année. Une véritable prise de conscience sachant que seul un site internet sur trois était en conformité RGPD en 2019. La gestion des cookies a été un sujet prioritaire cette année pour 58 % des répondants.

Enfin, il est précisé dans ce Baromètre que les entreprises qui utilisent Google Analytics sont près de 40 % à souhaiter migrer vers d'autres solutions d'analyses conformes aux recommandations de la Cnil. Pour autant, 25 % espèrent poursuivre l'utilisation de Google Analytics grâce à un nouveau paramétrage qui respecterait le RGPD. Selon M. DESCAMPS : "Sortir du giron Google c'est aussi l'opportunité de passer par des solutions françaises".

